

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE VIDÉO 2022

« Mini-Clip Citoyen » 12 / 25 ans

SOMMAIRE

I - OBJET DU CONCOURS

Article 1 : Thème du concours

Article 2 : Format du concours

II - CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Article 3 : Public admis à concourir

Article 4 : Inscription et dépôt des œuvres

Article 5 : Responsabilité de l'association CARMEN

Article 6 : Respect des lieux de tournage

III - DROITS D'AUTEUR ET DROITS À L'IMAGE

Article 7 : Respect du droit d'auteur

Article 8 : Respect du droit à l'image

IV - AUTORISATIONS DE DIFFUSION DES ŒUVRES

Article 9 : Absence d'usage commercial et diffusion des œuvres

Article 10 : Diffusion d'informations liées aux œuvres

V - JURY ET SELECTION DES ŒUVRES

Article 11 : Jury

Article 12 : Sélection des œuvres

Article 13 : Catégories

Article 14 : Exclusion d'œuvres

VI - ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS

Article 15 : Candidats concernés

Article 16 : Structures partenaires et référents

VII- SOIRÉE DE CLÔTURE ET VOTE FINAL

Article 17 : Jury et publication des résultats

Article 18 : Soirée de clôture

Article 19 : Vote du public

Article 20 : Modification du règlement

Annexe 1 : FICHE D'INSCRIPTION (à remettre avant le 02 décembre 2022)

Annexe 2 : DÉPÔT DU FILM (à remettre avant le 02 décembre 2022)

Fiche descriptive du film

Autorisations d'image

Autorisations de cession d'image



I - OBJET DU CONCOURS

Ce concours s'inscrit dans le cadre de la Cité Éducative à Amiens nord, et a pour objectif :

De valoriser l'expression des jeunes d'Amiens,
Initier, auprès du public jeune, une dynamique de réflexion et de création autour des usages des réseaux sociaux,
Accompagner et former à l'usage des nouvelles technologies et plus particulièrement à la vidéo et la mise en scène,
mais également développer l'esprit critique par le biais de l'éducation aux images,
Favoriser l'implication des jeunes sur des thématiques sociétales et sur la vie citoyenne.

Article 1 : Thème du concours

Le concours vidéo « Mini Clip Citoyen » a pour objectif de donner l'opportunité aux jeunes de 12 à 25 ans de participer à la réalisation d'une vidéo sur l'usage des réseaux sociaux.

Article 2 : Format du concours

Les participants devront réaliser un film d'une durée de deux minutes et trente secondes maximums, génériques inclus. Les vidéos pourront se présenter sous la forme de documentaire, clip, fiction ou autres.

II - CONDITIONS INSCRIPTIONS

Article 3 : Public admis à concourir

Le concours est ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans à la date de leur inscription au présent concours, soit adhérents à une association, soit en groupe, soit individuellement. Dans le cas d'une inscription en groupe, c'est le responsable qui procède à l'inscription.

La participation au concours est réservée aux jeunes, habitants, scolarisés sur Amiens.

Article 4 : Inscription et dépôt des œuvres

Les inscriptions s'effectueront dès le début des vacances scolaires la Toussaint auprès de :

Association CARMEN

24, rue Jean Jaurès 80 000 Amiens / 03 60 12 34 10 / carmen@canalnord.org
du mardi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Les participants devront déposer la fiche d'inscription (Annexe 1) dûment remplie et complétée avant le **02 décembre 2022 - 17h30 à CARMEN** (aux jours et horaires indiqués ci-dessus). Les fiches d'inscription vierges sont disponibles à l'Odyssee et à CARMEN. Aucun envoi ne pourra se faire par la poste.

Le dépôt du film ainsi que les autorisations de droit à l'image seront à déposer avant le **02 décembre 2022 - 17h30 à CARMEN** (aux jours et horaires indiqués ci-dessus).

Chaque remise de film devra être composée des éléments suivants :

Le film enregistré sous forme de fichier vidéo au format mp4 et nommé avec le titre du film

Le film sera enregistré sur un support tel qu'une carte mémoire ou une clé USB uniquement

Un commentaire de dix lignes maximum présentant la vidéo - Cf. Annexe 2

Les autorisations de concourir et de droit à l'image (pour les majeurs, pour les mineurs remplies par les parents ou les tuteurs légaux) - Cf. Annexe 2

Le film devra être déposé en main propre contre signature. Toute inscription et / ou remise de film incomplète ne pourra être admise à concourir. Néanmoins, toute inscription et / ou remise de film incomplète pourra être complétée avant la clôture des inscriptions, **le 02 décembre 2022 - 17h30.**

Article 5 : Responsabilité de l'association CARMEN

L'association CARMEN s'engage à prendre le plus grand soin des œuvres qui leur seront confiées. Elle décline toute responsabilité pour les dommages que les œuvres pourraient subir lors de leur acheminement ou durant la représentation. L'association CARMEN décline toute responsabilité en cas de méconnaissance des candidats aux règles régissant le droit d'auteur et le droit à l'image rappelées au titre III ci-après.

Article 6 : Respect des lieux de tournage

Les participants devront respecter les lieux au sein desquels ils effectueront leurs prises de vues.

III - DROITS D'AUTEUR ET DROITS À L'IMAGE

Article 7 : Respect des droits d'auteurs

Les participants déclarent détenir tous les droits et autorisations nécessaires concernant les courts-métrages leurs permettant de participer au présent concours, et garantissent l'association CARMEN et ses partenaires de tout recours ou action qui pourraient lui être intentés à cet égard.

À cette fin, ils garantissent notamment être l'auteur de la vidéo, ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers, notamment le droit à l'image, le droit au respect de la vie privée et les droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur). Les musiques utilisées dans les vidéos relèvent de la responsabilité de chacun des réalisateurs.

Toute utilisation d'œuvre existante est réglementée, l'utilisateur devra utiliser des titres libres de droits.

Article 8 : Respect du droit à l'image

Les participants devront s'assurer que les personnes présentes dans le film ont donné leur accord de cession de droit à l'image en complétant l'autorisation nécessaire (le document à faire remplir et signer est en Annexe 2).

IV- AUTORISATIONS DE DIFFUSION DES ŒUVRES

Article 9 : Absence d'usage commercial et diffusion des œuvres

L'association CARMEN et ses partenaires s'engagent à ne faire aucun usage commercial de l'œuvre et à respecter les droits de son auteur. Les participants autorisent à titre gratuit, l'association CARMEN et ses partenaires à diffuser leur court-métrage s'il est sélectionné, lors de la journée de clôture mentionnée à l'article 18.

En outre, les participants autorisent l'association CARMEN et ses partenaires à diffuser à titre gratuit et sans limitation de durée leur vidéo dans le cadre de sa politique de sensibilisation aux images, aux médias et à l'information.

Article 10 : Diffusion d'informations liées aux œuvres

Les participants autorisent l'association CARMEN et ses partenaires sans contrepartie à diffuser leur œuvre et à communiquer leurs noms et coordonnées dans toutes les manifestations promotionnelles et de communication.

Les participants acceptent également d'être photographiés et autorisent l'utilisation de leur image dans toutes les manifestations promotionnelles et de communication liées à la journée de clôture.

V- JURY ET SELECTION DES ŒUVRES

Article 11 : Jury

Un jury composé de jeunes sera chargé de la sélection des œuvres.

Article 12 : Sélection des œuvres

Le jury évoqué ci-dessus sélectionnera l'ensemble des vidéos, toutes catégories confondues, au regard des critères de recevabilité suivants :

- Le traitement du thème
- La durée du film
- La qualité technique (image, son)

Les résultats des candidats sélectionnés seront communiqués **le lundi 12 novembre au plus tard.**

Article 13 : Catégories

Les œuvres sélectionnées seront réparties selon les deux catégories suivantes :

- Catégorie 12/15 ans.
- Catégorie 16/25 ans

Article 14 : Exclusion d'œuvres

L'association CARMEN et ses partenaires se réservent le droit d'exclure tout film comportant des scènes de violence, de mise en danger, pornographiques, immorales, discriminatoires, prosélytes ou sectaires.

VI- ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS

Article 15 : Candidats concernés

Les participants inscrits pourront recevoir – dans la limite des places disponibles – une aide méthodologique et technique par des temps de stage pour la réalisation de leur vidéo par les associations ADN Production, CARMEN et Moustik Movie.

Article 16 : Structures partenaires et référents

ADN Production se tient à la disposition des participants afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet.

Le référent de l'action est : Frédéric DEVAUX

Tél : 06.19.03.43.10

Mail : fredericdevaux80@yahoo.fr

CARMEN se tient à la disposition des participants afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet.

Le référent de l'action est : Clément JUILLARD

Tél : 03.60.12.34.10

Mail : clement.juillard@canalnord.org

Moustik Movie se tient à la disposition des participants afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet.

Le référent de l'action est : Hakim EL YAZIDI

Tél : 06 51 35 89 48

Mail : moustikmovie@hotmail.fr

VII- SOIRÉE DE CLÔTURE ET VOTE FINAL

Article 17 : Vote du jury et publication des résultats

Le jury déterminera la meilleure production et la meilleure vidéo pour les participants 12 à 15 ans et 16 à 25 ans. Les résultats seront annoncés le jour de la clôture. Les deux premiers lauréats de chaque catégorie se feront remettre un prix.

Article 18 : Soirée de clôture

Une soirée de clôture du présent concours se tiendra **le jeudi 15 décembre 2022 à partir de 18h00 (lieu à confirmer)**. Au cours de cette soirée, les vidéos sélectionnées seront diffusées et les résultats du vote du jury seront annoncés.

Article 19 : Vote du public

Lors de la soirée de clôture, il sera proposé au public d'élire sa vidéo préférée. Un prix spécial sera remis au jeune réalisateur ayant recueilli le plus grand nombre de voix.

Article 20 : Modification du règlement

L'association CARMEN se réserve le droit d'annuler ou de modifier unilatéralement le présent concours si elle estime que les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Les candidats seront informés de ces modifications ou annulations dans la mesure du possible. Dans ce cas, les documents reçus seront retournés aux candidats.

Annexe 1 : FICHE D'INSCRIPTION
À rendre au plus tard le 02 décembre 2022

Inscription libre :

Prénom..... NOM

Adresse

Age Date de naissance

Téléphone

E-mail

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours vidéo 2022 et l'accepte dans son intégralité.

Fait à Amiens, le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé»

Inscription des groupes constitués :

Structure référente si c'est le cas

Nom de la personne référente

Téléphone du référent

E-mail

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e),

Prénom NOM

Demeurant

Parent ou tuteur légal de autorise mon enfant mineur à participer au concours vidéo 2022 «Mini clip Citoyen » organisé par l'association CARMEN et ses partenaires.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours vidéo 2022 et l'accepte dans son intégralité.

Fait à Amiens, le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé»



FICHE DESCRIPTIVE DU FILM

Titre de la vidéo :

Durée du film :

Texte/auteur qui vous a inspiré :

Synopsis :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



AUTORISATIONS À L'IMAGE POUR LES PARTICIPANTS AU CONCOURS

AUTORISATION À L'IMAGE D'UNE PERSONNE MAJEURE

Je soussigné (e), Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Prénom :

Nom :

Demeurant à :

Y obligeant ses ayants droits, autorise l'association CARMEN et ses partenaires à utiliser mon image dans le cadre du concours vidéo 2022 « Mini Clip Citoyen » dans le cadre général de la communication et de la promotion des activités sociales, économiques et culturelles de l'association CARMEN et ses partenaires.

L'association CARMEN et ses partenaires s'interdisent expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les prises de vues ou photographies, dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

En conséquence de quoi, je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Cette autorisation vaut pour une durée de 5 ans.

Fait à Amiens, le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

AUTORISATION À L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE

Je soussigné (e), Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Prénom :

Nom :

Demeurant à :

Agissant en tant que Père, Mère, Tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

Y obligeant ses ayants droits, autorise l'association CARMEN à utiliser l'image de mon enfant mineur dans le cadre du concours vidéo 2022 « Mini Clip Citoyen » dans le cadre général de la communication et de la promotion des activités sociales, économiques et culturelles de l'association CARMEN et ses partenaires.

L'association CARMEN et ses partenaires s'interdisent expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les prises de vues ou photographies, dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

En conséquence de quoi, je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que mon enfant mineur n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Cette autorisation vaut pour une durée de 5 ans.

Fait à Amiens, le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



AUTORISATION À L'IMAGE (À faire remplir aux personnes qui apparaissent dans le film)

**DOCUMENT D'AUTORISATION DE CESSION DU DROIT A L'IMAGE
CONCOURS VIDEO 2022**

AUTORISATION À L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE

Je soussigné(e) (nom et prénom), représentant légal de,
né(e) le conformément au droit à l'image, y obligeant mes ayants droits, autorise
(nom et prénom de la personne qui filme) sise, (adresse de la personne qui
filme), à filmer mon / mes enfants, dans le cadre du projet « concours vidéo 2022 » organisé par l'association CARMEN et ses
partenaires, et à utiliser son image et la reproduction de celle-ci dans les cas suivants :

- Diffusion de la vidéo lors de la journée de clôture le 15 décembre 2022 à l'Odysée, 29 avenue de la paix 80000 Amiens à partir de 18h00
- Diffusion de la vidéo par le(s) réalisateur(s) lors d'autres manifestations ;
- Utilisation lors des expositions et manifestations ayant trait à la communication et à la promotion des activités de l'association CARMEN et ses partenaires.

L'association CARMEN et ses partenaires ainsi que le(s) réalisateur(s) ne pourront faire un usage commercial de ces images. Ils s'interdisent expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les prises de vues ou vidéos, dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je m'engage à ne pas tenir responsable le précité ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

En conséquence de quoi, je reconnais que mon enfant est titulaire de ses droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis que mon enfant n'est pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

L'association CARMEN et ses partenaires ainsi que le(s) réalisateur(s) devront obtenir mon autorisation écrite pour toute autre utilisation que celles mentionnées ci-dessus.

Cette autorisation vaut pour une durée de 5 ans

Nom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Fait à Amiens, le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

AUTORISATION À L'IMAGE (À faire remplir aux personnes qui apparaissent dans le film)

**DOCUMENT D'AUTORISATION DE CESSION DU DROIT A L'IMAGE
CONCOURS VIDEO 2022**

AUTORISATION À L'IMAGE D'UNE PERSONNE MAJEURE

Je soussigné(e) (nom et prénom), conformément au droit à l'image, y obligeant mes ayants droits, (nom et prénom de la personne qui filme) sise (adresse de la personne qui filme) à me filmer, dans le cadre du projet de concours vidéo 2022 « Mini Clip Citoyen » organisé par l'association CARMEN et ses partenaires, et à utiliser mon image et la reproduction de celle-ci dans les cas suivants :

- Diffusion de la vidéo lors de la journée de clôture le 15 décembre 2022 à l'Odysée, 29 avenue de la paix 80000 Amiens à partir de 18h00
- Diffusion de la vidéo par le(s) réalisateur(s) lors d'autres manifestations ;
- Utilisation lors des expositions et manifestations ayant trait à la communication et à la promotion des activités de l'association CARMEN et ses partenaires.

L'association CARMEN et ses partenaires et le(s) réalisateur(s) ne pourront faire un usage commercial de ces images. Elle s'interdit expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les prises de vues ou photographies, dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je m'engage à ne pas tenir responsable le précité ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

En conséquence de quoi, je reconnais être titulaire de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis que ne pas être lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

L'association CARMEN et ses partenaires ainsi que le(s) réalisateur(s) devront obtenir mon autorisation écrite pour toute autre utilisation que celles mentionnées ci-dessus.

Cette autorisation vaut pour une durée de 5 ans

Nom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Fait à Amiens, le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »